

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Communes de Marcillac-Vallon / Saint Christophe-Vallon (12330)

Communauté de Communes Conques-Marcillac

PETR Centre Ouest Aveyron

Contrat Cadre

2019 - 2021



DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



MAIRIE
DE
MARCILLAC - VALLON



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de l'Aveyron, représenté par Jean-François GALLIARD, son Président,

Les Communes de Marcillac-Vallon et Saint-Christophe-Vallon, représentées par Anne GABEN TOUTANT et Christian GOMEZ, Maires,

La Communauté de Communes Conques-Marcillac, représentée par Jean-Marie LACOMBE, son Président,

Le PETR Centre Ouest Aveyron, représenté par Jean-Philippe SADOUL, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° CP/2019-AVR/11.08 de la Commission Permanente du 19 avril 2019 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée des Communes de Marcillac-Vallon et Saint-Christophe-Vallon,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération n°CP/2018-OCT/11.01 de la Commission Permanente du 12 octobre 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du PETR Centre Ouest Aveyron pour la période 2018 - 2021.

Vu la délibération n° CP/26/04/19/D/10/25 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Aveyron en date du 26 avril 2019,

Vu la délibération n° 2019/02/012 de la Commune de Marcillac-Vallon en date du 14 mars 2019,

Vu la délibération n° 2019/03/19/01 de la Commune de Saint Christophe-Vallon en date du 19 mars 2019,

Vu la délibération n° 02/021/2019 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conques-Marcillac en date du 18 mars 2019,

Vu la délibération n° 181205-27 DL du Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron en date du 5 décembre 2018.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Aveyron, les communes de Marcillac-Vallon et de Saint Christophe-Vallon, la Communauté de Communes Conques-Marcillac et le PETR Centre Ouest Aveyron :

Pour agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des communes de Marcillac-Vallon et de Saint Christophe-Vallon vis-à-vis de leur bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation des Communes de Marcillac-Vallon et Saint-Christophe-Vallon et de leur territoire

Implantation des deux communes dans le maillage du territoire Conques-Marcillac

Marcillac-Vallon, ancien chef-lieu de canton est situé sur l'axe touristique RD 901 entre Rodez et Conques. Il abrite plus de 1700 habitants. Il conserve bon nombre de services publics : trésor public, gendarmerie, collègues, ... qu'il convient de conforter et de moderniser pour répondre à la fois aux besoins et aux attentes des habitants (création d'espaces mutualisés).

Saint Christophe-Vallon regroupe un peu plus de 1 150 hab. Le bourg est situé sur l'axe RD 840, reliant Rodez à Brive, en passant par Decazeville. La commune possède d'ailleurs une gare desservie par les trains de la ligne POLT (Paris Orléans Limoges Toulouse). Elle attire bon nombre d'habitants de par sa localisation. Elle attire également des entreprises. Pour toutes ces raisons, la Communauté de Communes a fait le choix dès 2008 d'y implanter un complexe sportif intercommunal et à partir de 2010 d'y développer une ZAE d'envergure de près de 8 ha.

Ces deux bourgs, ainsi que celui de Saint Cyprien sur Dourdou (ancien chef-lieu de canton situé au nord du territoire intercommunal dans la commune nouvelle de Conques en Rouergue) sont les trois principaux bourg-centres dotés de commerces et services de proximité du territoire intercommunal. Il convient de renforcer cette armature de bourg pour faire rayonner leur attractivité sur les communes voisines plus rurales.

Deux communes jouant un rôle de centralité ...

Ces deux bourgs très proches géographiquement (environ 5 km) sont complémentaires et ont un rôle de centralité chacun vis-à-vis de leurs communes alentours : secteurs Navviale, Pruines, Mouret pour Marcillac-Vallon et secteur Valady, Clairvaux, Goutrens, Auzits pour Saint Christophe-Vallon.

Dans les trois communes de Marcillac, Saint Christophe, Conques en Rouergue (Saint Cyprien), les établissements relevant des secteurs du commerce, des transports et des services représentent plus de 50% des établissements (source Insee), quand en moyenne sur l'ensemble de l'intercommunalité ces trois secteurs d'activité représentent environ 45%.

... et complémentaires

Le développement de l'urbanisation est contraint sur Marcillac-Vallon (topographie et zone inondable) tant pour des habitations que pour des entreprises. Marcillac accueille l'usine SOGEFI-Filtrauto (environ 200 emplois) et quelques entreprises artisanales importantes dont la SARL Bras-Turlan quasiment en son centre.

Saint Christophe-Vallon accueille désormais l'essentiel du développement économique du territoire. La RD 840 coupe le bourg en deux.

Des problématiques et des préoccupations communes...

Marcillac possède une dynamique commerciale forte. Son cœur historique moyenâgeux est dense et peu adapté aux besoins actuels des populations. Marcillac a besoin de réaménager ces espaces publics afin de rendre le bourg plus attractif et reconquérir des habitats vacants. Ce travail a démarré en 2015 avec

l'opération centre-bourg, dont les travaux sont en partie réalisés à ce jour. Cette réflexion a été menée selon une démarche participative avec les habitants, les commerçants et les associations et avec des phases d'expérimentation en amont des travaux.

Le cœur historique de Saint Christophe est quant à lui relativement restreint. a besoin de réaménager ses espaces publics pour créer une centralité permettant aux habitants de se rencontrer, mais également de penser les cheminements doux entre la ZAE, les équipements sportifs (tel que le complexe sportif intercommunal), les services (maison de santé) et les lieux d'habitation (centre-ville et lotissements).

Ces deux communes accueillent de la population et concentrent la majorité des logements sociaux du territoire. L'enjeu est donc, à travers les aménagements urbains, de créer des lieux de rencontres intergénérationnels et des lieux pour tenir des manifestations (marché de plein vent, compétitions...).

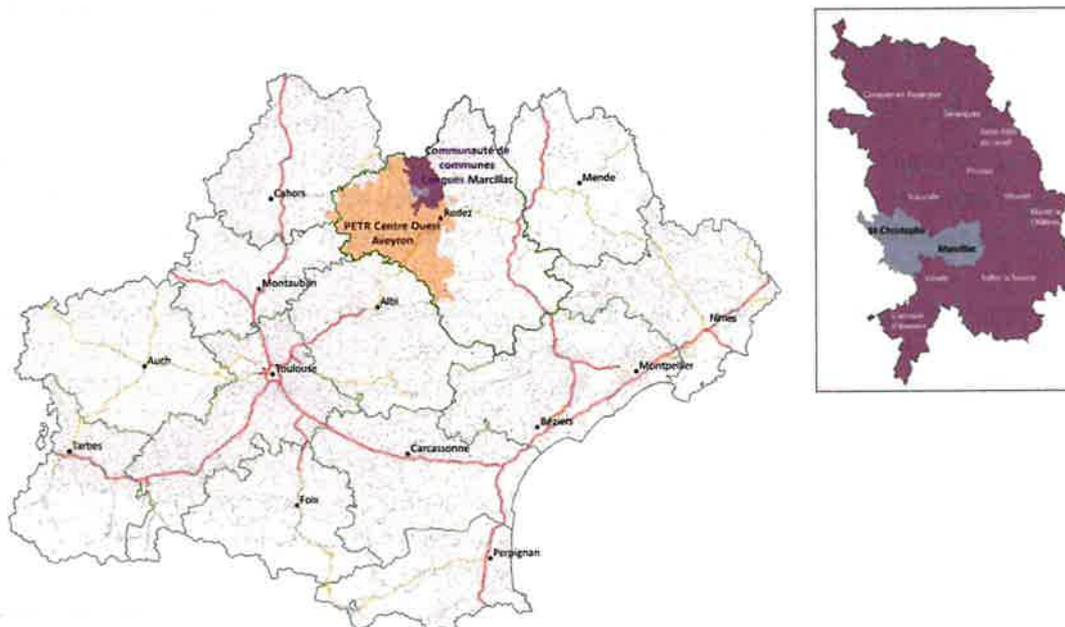
Malgré un faible taux de vacance commerciale, on observe à Marcillac, comme à Saint Christophe, un phénomène d'évasion commerciale en direction de Rodez agglomération assez important et en augmentation ces dernières années. La pendularité assez importante entre ces deux territoires accentue ce phénomène. Il apparaît aujourd'hui très important pour ces deux bourgs d'accompagner la mutation de certaines activités commerciales afin d'assurer la transmission-reprise des commerces et d'accompagner la mutation des commerces pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation. Par ailleurs, l'association des commerçants de Marcillac-Vallon est en sommeil et à Saint Christophe aucune association n'existe pour fédérer les initiatives.

La maison de santé pluri professionnelle multi-site, labellisée par l'ARS en septembre 2017, regroupe trois sites dont celui de de Marcillac-Vallon et celui de Saint Christophe-Vallon (le 3^{ème} étant celui de Saint Cyprien sur Dourdou). Ces deux sites n'ont pas encore fait l'objet de rénovation et d'adaptation aux besoins des professionnels.

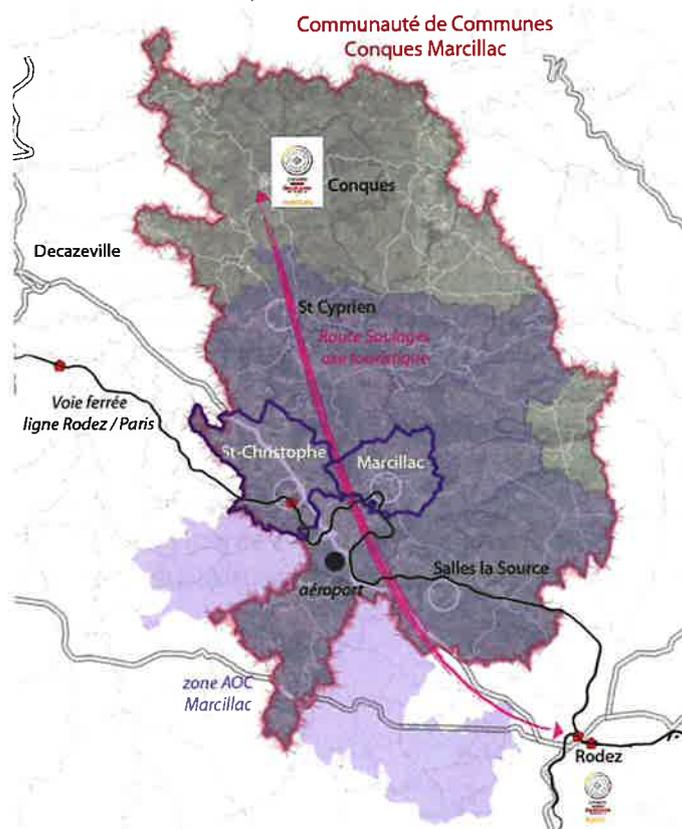
Une vocation touristique à développer en lien avec la stratégie de développement touristique du territoire

La vocation touristique de ces deux communes, situées au cœur des paysages emblématiques du Rougier et du Vallon, est à développer en cohérence avec les politiques territoriales en la matière. Leurs situations entre Rodez et Conques, sur la RD 901 pour Marcillac-Vallon et sur la RD 840 pour Saint Christophe-Vallon, la présence de la gare à Saint Christophe permettant aux marcheurs de rejoindre Conques, la présence d'un marché hebdomadaire de plein vent plébiscité à Marcillac, la présence de nouveaux commerçants et artisans (boutique de la cave coopérative des vigneron du Vallon, atelier de fabrication et boutique Le Liadou (couteau des vigneron) à Marcillac), ainsi que la présence de vigneron en activité (AOP Marcillac) sont autant d'atouts à valoriser pour conforter l'identité vigneronne et la vocation touristique de ces deux communes.

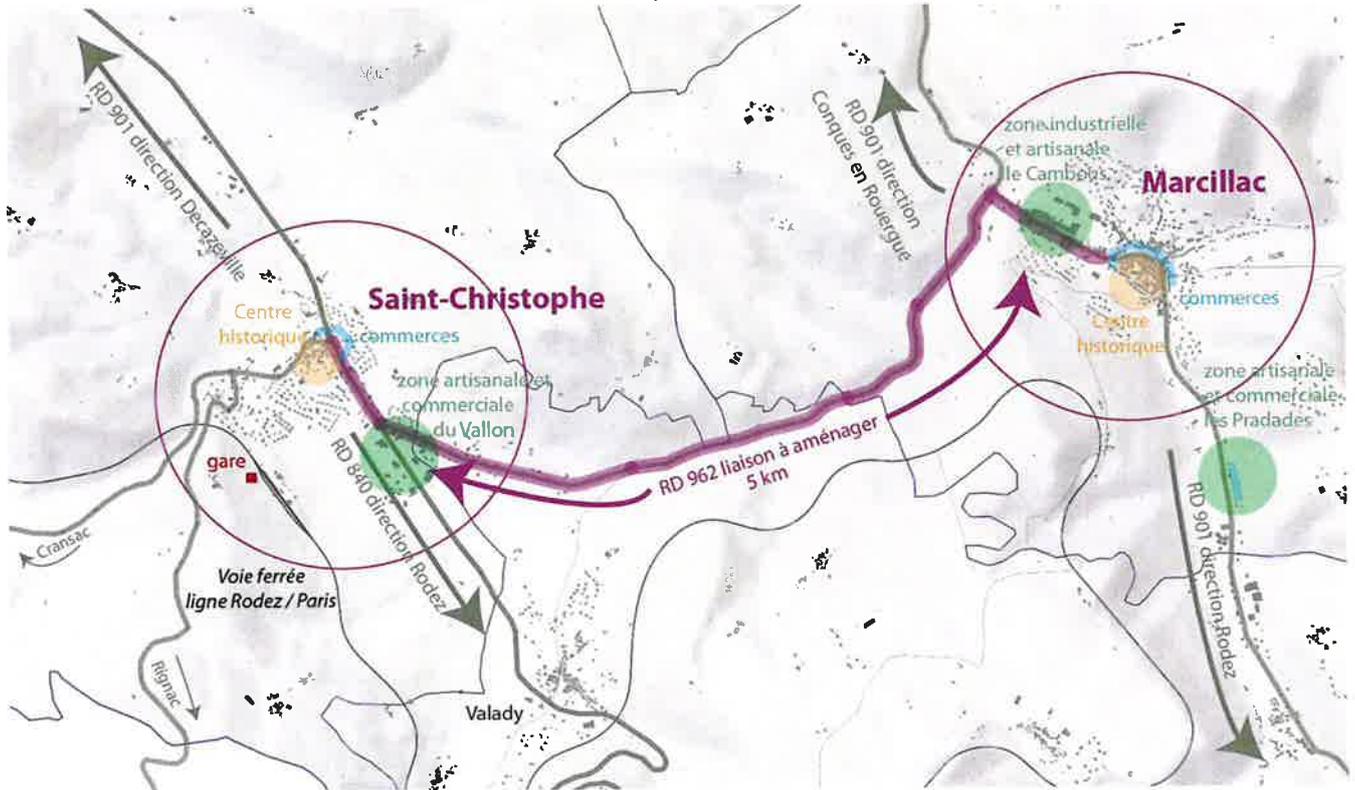
Situation des bourgs-centres dans l'environnement territorial régional



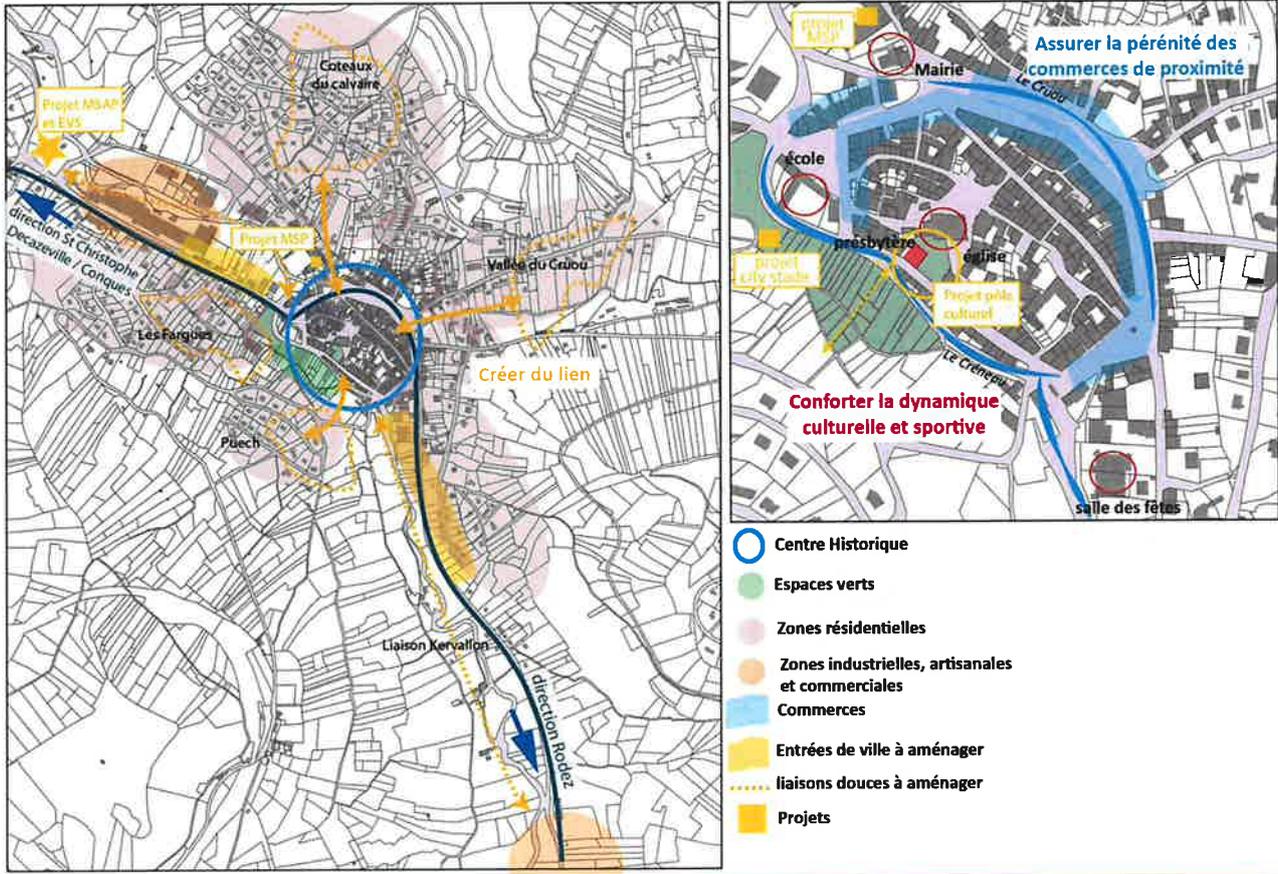
Situation des communes de Saint-Christophe-Vallon et de Marcillac-Vallon dans le territoire élargit



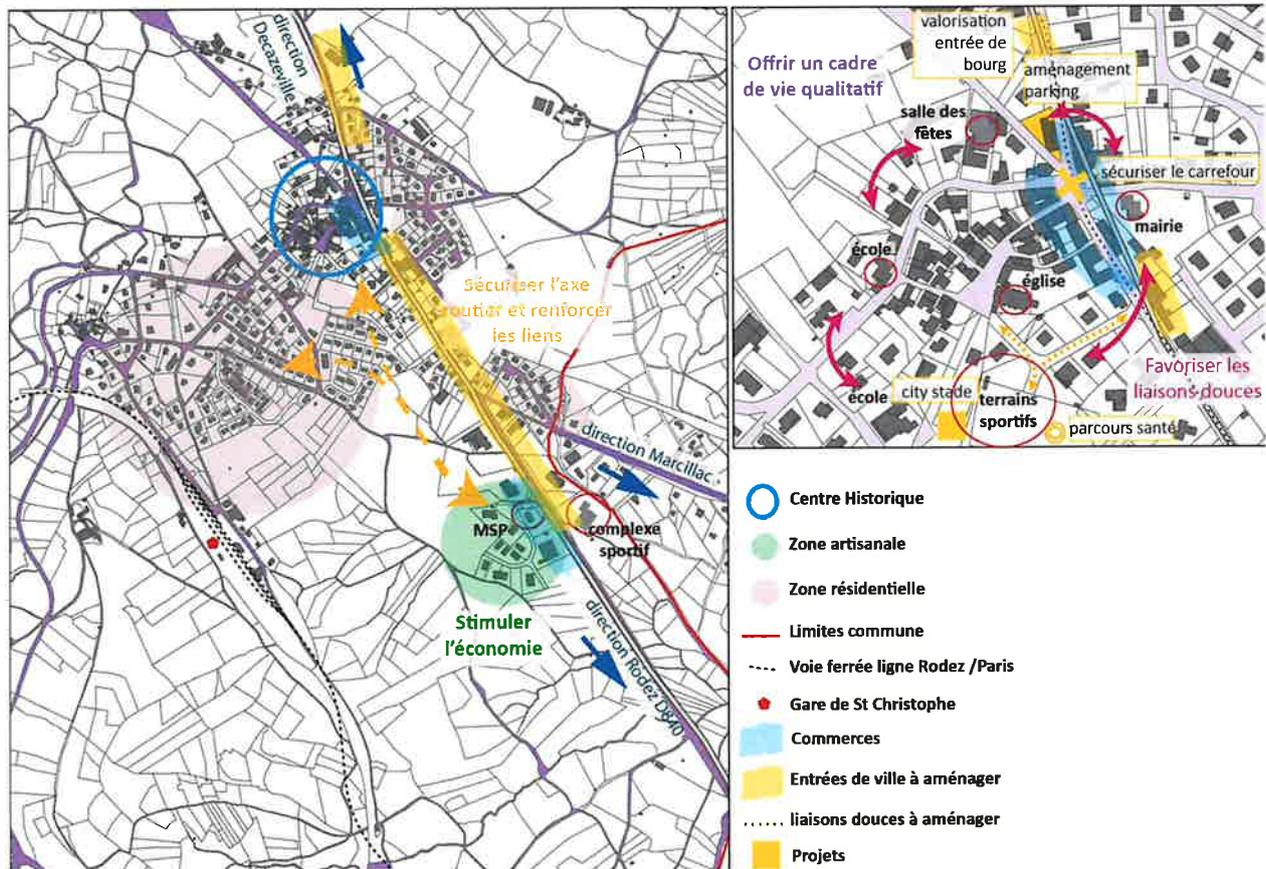
Liaison entre Saint-Christophe-Vallon et Marcillac-Vallon



Les enjeux à l'échelle du bourg de Marcillac-Vallon



Les enjeux à l'échelle du bourg de Saint-Christophe-Vallon



Diagnostic et identification des enjeux

<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre commerciale étoffée • Une offre foncière pour les entreprises (ZAE du Vallon à Saint Christophe) • La présence d'entreprises emblématiques du territoire (SOGEFI-Filtrauto, Menuiserie Bras-Turlan) • La situation au cœur de l'AOP Marcillac • Une offre de services étoffée et en mutation • La présence d'équipements structurants du territoire • Un nombre d'emplois importants • La présence à Marcillac d'un marché de plein vent dominical prisé • Une gare à Saint Christophe-Vallon (ligne POLT) • Deux communes au cœur des paysages emblématiques du Rougier et du Vallon • Une richesse patrimoniale et culturelle • Une démarche participative engagée par la municipalité de Marcillac dans le cadre du projet bourg-centre 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel touristique sous-exploité • Un manque d'offre foncière pour des primo-accédant • 10% de logements vacants dans chaque commune, concentrés essentiellement dans le centre-ville historique pour Marcillac • Un revenu médian faible • Des commerçants vieillissants qui posent la question de la transmission-reprise • Pas de dynamique associative au niveau des commerçants • Peu de locaux commerciaux disponibles • La faiblesse des connections entre lotissements périphériques et bourgs-centres • Peu de connections entre la gare et le bourg de St Christophe, puis plus largement avec le reste du territoire (liaison TAD seulement) • Des difficultés de mobilité et de liaisons entre Rodez et Conques
<p style="text-align: center;">Opportunité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des communes qui accueillent de la population • Un centre ancien de Marcillac qui pourrait être reconquis et trouver une nouvelle vocation (habitats remaniés et repensés, activités artisanales et culturelles) • Situation géographique entre Rodez et Conques (Marcillac sur la RD 901 ; Saint Christophe sur la RD 840) au cœur de l'AOP Marcillac • Une dynamique associative et culturelle encore forte 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des communes de petite taille (14 km² pour Marcillac et 23 km² pour St Christophe) représentant 9% de la superficie du territoire intercommunal, et accueillant 23,5 % de la population • Une topographie et une zone inondable contraignant fortement l'urbanisation à Marcillac • Une relative stagnation de l'augmentation de la population (liée à un solde naturel négatif et à un solde migratoire moins dynamique que dans les années 2010) • Une fragilité du lien social, des enjeux d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants avec un risque de phénomène « cité-dortoir » • Une évasion commerciale forte en direction du territoire ruthénois et dans une moindre mesure decazeillois • Le centre de décision de l'entreprise SOGEFI extérieur au territoire

Les grands enjeux et défis à relever pour le territoire Conques-Marcillac

Au regard de l'analyse des Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces de ces deux communes bourg-centre, sept enjeux ressortent comme prégnants (sans ordre de priorité entre eux) :

- Accueillir de nouveaux habitants dans un cadre de vie de qualité (aménagement urbains, espaces et équipements publics de qualité), favorisant les rencontres en renforçant le lien social.
- Proposer une offre de logements diversifiée (locatif, accession à la propriété, terrain à bâtir), répondant aux attentes (opération de réhabilitation en centre ancien, performance énergétique) tout en réduisant la vacance.

- Faciliter les mobilités alternatives à la voiture individuelle (piétonnes, cyclistes, en transport en commun et alternatifs à la voiture individuelle) entre les deux bourgs, avec les villages alentours, avec également les pôles urbains de Decazeville et Rodez et avec le pôle touristique de Conques.
- Conforter l'exceptionnelle dynamique culturelle, sportive et associative pour contribuer au bien vivre ensemble et garantir l'attractivité du territoire pour tous.
- Accompagner la mutation des commerces de proximité pour assurer leur pérennité et favoriser la consommation de proximité.
- Créer des conditions d'accueil et de développement pour les entreprises agricoles, artisanales et industrielles, pourvoyeuses d'emplois localement.
- Valoriser le potentiel touristique et s'insérer pleinement dans la dynamique touristique du territoire (en lien avec Conques, Rodez, le vignoble de l'AOP Marcillac, les activités de pleine nature...).

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

Marcillac-Vallon et Saint Christophe- Vallon deux communes complémentaires situées au centre d'un triangle Rodez – Decazeville- Conques et au cœur du territoire communautaire.

Elles sont traversées par les deux axes structurants du territoire, la RD 840, l'axe économique qui relie Rodez à Figeac- l'A 88 à l'A 20- et l'axe touristique, la RD 901, route Soulages de Conques à Rodez. Elles ont en commun de partager le « Vallon » dans leur nom et de bénéficier de paysages emblématiques liées aux vignes en terrasses de l'AOP Marcillac.

Pour conforter cette attractivité Marcillac-Vallon et Saint Christophe-Vallon souhaitent ensemble continuer à accueillir les nouveaux arrivants, conforter le tissu économique (ZA, commerces, ...), valoriser le patrimoine bâti et paysager et développer la qualité de vie et la convivialité marqueur du Vallon.

Marcillac-Vallon

Plus petite commune en superficie de la communauté de communes Conques Marcillac, la commune bénéficie de la plus forte densité de population mais son revenu médian est le plus faible. **L'équipe municipale souhaite accroître sa population, conforter le lien et la mixité sociale, favoriser l'économie locale tout en valorisant son identité patrimoniale.**

Accroître sa population

Le développement urbain étant contraint entre le Créneau et le Cruou, nous souhaitons urbaniser les « dents creuses » du bourg, créer un îlot d'habitat groupé et faciliter la réhabilitation de l'habitat du centre ancien.

Conforter le lien et la mixité sociale

Aménager les espaces et bâtiments publics pour développer le vivre ensemble : création d'une nouvelle place au cœur du bourg ; création d'un pôle culturel à l'ancien presbytère ; construction d'une passerelle sur le Créneau pour accéder plus facilement aux jardins et aménager des espaces ludiques pour les enfants et adolescents.

Favoriser l'économie locale

Accompagner la création et le développement des commerces locaux en confortant l'identité vigneronne du bourg. Développer la démarche « panier de biens » qui allie produits locaux, paysages en terrasses et services de qualité.

Valoriser le patrimoine

Faire des aménagements qui valorisent les entrées du bourg, le bâti remarquable, le centre historique (Pont Rouge, mairie, perception, Foncourrieu). Créer des cheminements doux pour relier le bourg aux lotissements et hameaux. Créer des cheminements piétons accessibles à tous pour relier centre historique et lotissements.

Saint-Christophe-Vallon

Commune située sur la RD840 (axe Rodez Decazeville Figeac) qui se développe de par sa proximité avec l'agglomération ruthénoise située à moins de 20 kms. Elle possède la seule gare de la Communauté de Commune Conques Marcillac située sur la ligne Rodez Paris.

La municipalité de Saint –Christophe-Vallon souhaite accroître sa population, conforter le lien et la mixité sociale et favoriser l'économie locale.

Accroître sa population

Le développement urbain de ces dernières années c'est essentiellement réalisé par la création de lotissement. Il serait souhaitable aujourd'hui de combler les « dents creuses » du bourg, de réhabiliter certaines habitations du centre bourg et de faciliter la réhabilitation de l'habitat ancien, notamment dans les divers hameaux de la commune.

Conforter le lien et la mixité sociale

Aménager les espaces et bâtiments publics pour développer le vivre ensemble : réaménagement de l'espace central du village ; création d'un city stade ; réfection de l'espace jeux et du « terrain de bosses » à destinations des enfants et des adolescents ; aménagement d'une aire de pique-nique avec toilettes publiques.

Créer des cheminements doux pour relier les divers lotissements au centre bourg (écoles, bibliothèque, centre de loisirs, commerces) mais aussi à la ZA et à la MSP ainsi qu'au complexe sportif et au stade.

Favoriser l'économie locale

Accompagner la création et le développement des commerces locaux en confortant l'identité vigneronne du territoire. Développer la ZA du Vallon située sur la commune, en collaboration étroite avec la communauté de communes Conques Marcillac.

Synthèse de la stratégie de développement et de valorisation des deux bourgs-centres :

Axe stratégique 1 : Offrir un cadre de vie qualitatif pour assoir le développement démographique du territoire.

Réponses aux enjeux d'accueil de population, d'offre de logements diversifiée

Axe 2 : Favoriser le vivre ensemble et garantir l'accès à des services de proximité adaptés aux nouvelles attentes.

Réponses aux enjeux de mobilités, conforter la dynamique culturelle, sportive et associative

Axe 3 : Maintenir l'équilibre et le niveau de diversification du modèle économique du territoire en pérennisant la composante productive et en stimulant l'économie résidentielle.

Réponses aux enjeux de mutation de l'offre commerciale, d'accueil d'activités et de dynamisation du levier touristique

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

Le projet de développement et de valorisation de Marcillac-Vallon et de Saint-Christophe -Vallon traduit une volonté d'agir résolument sur les fonctions de centralité et de complémentarité des deux bourgs. Le projet s'articule autour de 3 axes stratégiques, détaillés en 13 actions et de multiples projets, qui ont vocation à constituer autant de réponses nécessaires pour relever les défis de préservation d'un cadre de vie dynamique et attractif et de renforcement du dynamisme économique.

Renforcer l'attractivité, conforter l'économie et développer la vocation touristique du territoire constituent les axes forts des actions municipales et communautaires.

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (2019-2021)	Moyen terme (2022-2025)	Long terme (2026-2029)
Axe 1 : Offrir un cadre de vie qualitatif pour assoir le développement démographique du territoire.				
ACTION 1.1 Mener des réflexions et des opérations d'aménagements urbains	MARCILLAC : opération centre-bourg			
	ST CHRISTOPHE : opération centre-bourg : requalification des entrées de villes, des carrefours et des parkings, aménagement du secteur central du bourg à proximité de l'école			
	MARCILLAC : aménagement d'espaces de stationnement vert et des berges du Créneau			
ACTION 1.2 Requalifier les espaces publics, notamment les jardins et aménager des espaces sportifs	MARCILLAC : aménagement d'espaces dédiées aux enfants et aux jeunes dans le jardin public			
	ST CHRISTOPHE : aménagement d'espaces dédiées aux enfants et aux jeunes à proximité de l'école			
ACTION 1.3 Réfléchir et aménager des cheminements doux	MARCILLAC : création de cheminements doux reliant des secteurs stratégiques du bourg			
	ST CHRISTOPHE : réalisation d'un schéma des cheminements doux			
	Etude et réalisation d'une liaison cyclable entre St Christophe et Marcillac (RD 962)			
ACTION 1.4 Diversifier l'offre de logements	MARCILLAC : étude pour la création d'un ensemble d'habitat regroupé, mixte			
ACTION 1.5 Rénover le patrimoine	MARCILLAC : rénovation de la chapelle de Foncourrieu (MH)			
	Restauration de patrimoine			
ACTION 1.6 Favoriser les économies d'énergie	MARCILLAC : étude sur l'éclairage public et travaux d'économie d'énergie			
	MARCILLAC : rénovation énergétique et phonique de la SDF			
	ST CHRISTOPHE : rénovation énergétique de la salle des fêtes			
Axe 2 : Favoriser le vivre ensemble et garantir l'accès à des services de proximité adaptés aux nouvelles attentes.				
ACTION 2.1 Favoriser l'émergence de pôles de services mutualisés et multi-partenariaux	MARCILLAC : construction d'une Maison des Services aux Publics et d'un lieu agréé Espace de Vie Sociale			
	MARCILLAC : création d'un pôle culturel dans l'ancien presbytère			
ACTION 2.2 Permettre la pratique de loisirs notamment sportifs	MARCILLAC : aménagement de salles omnisports			
ACTION 2.3 Rendre accessible les Mairies et offrir des espaces aux associations	MARCILLAC : aménagement de salles de réunion et espaces de stockage pour 6 associations			
	MARCILLAC : étude pour la rénovation du bâtiment abritant la Mairie et autres services			
	ST CHRISTOPHE : réaménagement du bâtiment de la Mairie			
ACTION 2.4 Conforter les sites de la maison de santé pluri professionnelle	MARCILLAC : étude et rénovation du site de la MSP			
	ST CHRISTOPHE : étude et rénovation du site de la MSP			
Axe 3 : Maintenir l'équilibre et le niveau de diversification du modèle économique du territoire en pérennisant la composante productive et en stimulant l'économie résidentielle.				
ACTION 3.1 Proposer une offre foncière et immobilière aux entreprises	ST CHRISTOPHE : développement de la ZAE du Vallon			
	ST CHRISTOPHE : étude pour la création d'un bâtiment collectif destiné aux entreprises ZAE du Vallon			
ACTION 3.2 Encourager la dynamique commerciale et accompagner la mutation des commerces	Fédérer et accompagner les commerçants dans la mise en place d'actions commerciales et sur la transmission-reprise			
	Accompagner les projets immobiliers des commerçants			
ACTION 3.3 Etoffer et diversifier l'offre touristique				

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021

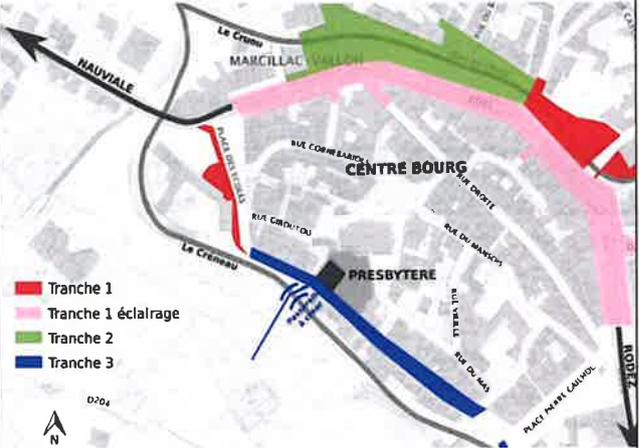
Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du PETR Centre Ouest Aveyron. Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du PETR Centre Ouest Aveyron.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires co-signataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des co-signataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
Axe stratégique 1 : Offrir un cadre de vie qualitatif pour assoir le développement démographique du territoire.				
ACTION 1.1 Mener des réflexions et des opérations d'aménagements urbains	Projet 1.1.1 MARCILLAC : opération centre-bourg			
	ST CHRISTOPHE : opération centre-bourg : requalification des entrées de villes, des carrefours et des parkings, aménagement du secteur central du bourg à proximité de l'école			
	Projet 1.1.3 MARCILLAC : aménagement d'un espace de stationnement vert et des berges du Créneau en entrée de ville (côté Rodez)			
ACTION 1.2 Requalifier les espaces publics, notamment les jardins et aménager des espaces sportifs	Projet 1.2.1 MARCILLAC : aménagement d'espaces dédiées aux enfants et aux jeunes dans le jardin public	étude		
	ST CHRISTOPHE : aménagement d'espaces dédiées aux enfants et aux jeunes à proximité de l'école			
ACTION 1.3 Réfléchir et aménager des cheminements doux	Projet 1.3.1 MARCILLAC : création de cheminements doux reliant des secteurs stratégiques du bourg (découlant du schéma effectué en 2017)			
	Projet 1.3.2 ST CHRISTOPHE : réalisation d'un schéma des cheminements doux			
	Projet 1.3.3 : étude de faisabilité pour une liaison cyclable entre St Christophe et Marcillac (RD 962)			
ACTION 1.4 Diversifier l'offre de logements	Projet 1.4.1 MARCILLAC : étude pour la création d'un ensemble d'habitat regroupé, mixte			
ACTION 1.5 Rénover le patrimoine	Projet 1.5.1 MARCILLAC : rénovation de la chapelle de Foncourrieu (MH)			
ACTION 1.6 Favoriser les économies d'énergie	Projet 1.6.1 MARCILLAC : étude sur l'éclairage public			
	Projet 1.6.2 MARCILLAC : rénovation énergétique et phonique de la SDF		étude	
	Projet 1.6.3 ST CHRISTOPHE : rénovation énergétique de la salle des fêtes		étude	
Axe 2 : Favoriser le vivre ensemble et garantir l'accès à des services de proximité adaptés aux nouvelles attentes.				
ACTION 2.1 Favoriser l'émergence de pôles de services mutualisés et multi-partenariaux	Projet 2.1.1 MARCILLAC : construction d'une Maison des Services aux Publics et d'un lieu agréé Espace de Vie Sociale			
	Projet 2.1.2 MARCILLAC : création d'un pôle culturel dans l'ancien presbytère	étude		
ACTION 2.2 Permettre la pratique de loisirs notamment sportifs	Projet 2.2.1 MARCILLAC : aménagement de salles omnisports (salle de danse, judo...)			
ACTION 2.3 Rendre accessible les Mairies et offrir des espaces aux associations	Projet 2.3.1 MARCILLAC : aménagement de salles de réunion et espaces de stockage pour 6 associations (Club House Kervallon)			
	Projet 2.3.2 MARCILLAC : étude pour la rénovation du bâtiment abritant la Mairie et autres services			
	Projet 2.3.3 ST CHRISTOPHE : réaménagement du bâtiment de la Mairie			
ACTION 2.4 Conforter les sites de la maison de santé pluri professionnelle	Projet 2.4.1 MARCILLAC : étude et rénovation du site de la MSP			
	Projet 2.4.2 ST CHRISTOPHE : étude et rénovation du site de la MSP			

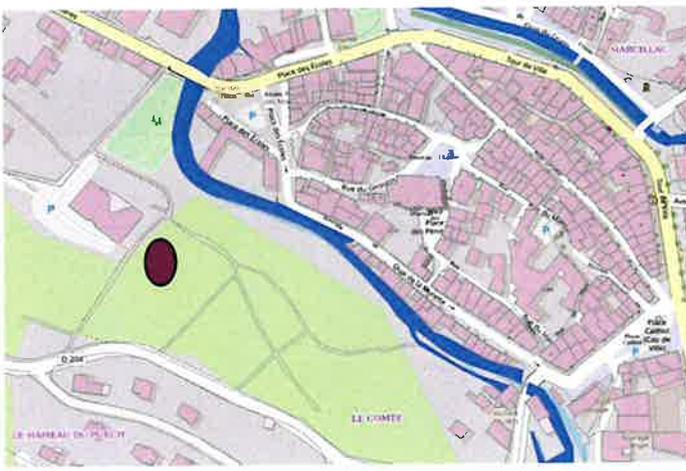
PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
Axe 3 : Maintenir l'équilibre et le niveau de diversification du modèle économique du territoire en pérennisant la composante productive et en stimulant l'économie résidentielle.				
ACTION 3.1 Proposer une offre foncière et immobilière aux entreprises	<i>Projet 3.1.1 ST CHRISTOPHE : développement de la ZAE du Vallon</i>			
	<i>Projet 3.1.2 ST CHRISTOPHE : étude pour la création d'un bâtiment collectif destiné aux entreprises ZAE du Vallon</i>			
ACTION 3.2 Encourager la dynamique commerciale et accompagner la mutation des commerces	<i>Projet 3.2.1 : fédérer et accompagner les commerçants dans la mise en place d'actions commerciales et sur la transmission-reprise</i>			
	<i>Projet 3.2.2 : accompagner les projets immobiliers des commerçants</i>			
ACTION 3.3 Etoffer et diversifier l'offre touristique				

Axe 1	Fiche action 1.1
<i>Offrir un cadre de vie qualitatif pour asseoir le développement démographique du territoire</i>	<i>Mener des réflexions et des opérations d'aménagements urbains</i>
PRESENTATION DE L'ACTIIONS D'AMENAGEMENTS URBAINSON	
Contexte	
<p><i>Un des 8 chantiers prioritaires dans le cadre du projet de territoire Conques-Marcillac est celui de rendre les bourgs attractifs, notamment par des réflexions et aménagements urbanistiques. En effet, le renforcement de l'attractivité des bourgs pour accueillir davantage de commerçants et favoriser leur essor, davantage de services et d'habitants passe par des aménagements urbains cohérents, de qualité et en adéquation avec les attentes des usagers du lieu.</i></p> <p><i>Dans le même temps, l'objectif de préservation des paysages et de mise en valeur du patrimoine interroge également la qualité des aménagements, notamment des espaces publics, des entrées de villes.</i></p> <p><i>Enfin, les enjeux liés à la transition énergétique doivent interroger la place de la voiture individuelle et les modes de déplacements. Les aménagements doivent favoriser des modes de déplacements doux et le partage de la voiture.</i></p> <p><i>Dans ce contexte, il apparait nécessaire que les communes bourg-centre du territoire se dote de schémas directeurs d'aménagement de leurs bourgs, permettant ainsi d'avoir une vision globale et cohérente des aménagements à mener et de pouvoir les prioriser.</i></p> <p><i>L'objectif pour le territoire est par le biais de ces aménagements de créer des lieux de rencontres, de matérialiser et sécuriser les cheminements piétons, d'organiser et d'optimiser la place de la voiture individuelle et de son stationnement, de créer des entrées de bourg qualitatives reflétant l'image du territoire.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Aménager les espaces publics identifiés pour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>redonner de la place au piéton en facilitant et sécurisant les déplacements,</i> - <i>revitaliser les centres historiques,</i> - <i>dynamiser l'économie locale,</i> - <i>valoriser le patrimoine architectural et naturel.</i> <p><i>Identifier clairement et améliorer la qualité des entrées de bourg.</i></p> <p><i>Optimiser les places de parking et organiser le stationnement en fonction des usages (en périphérie des centres historiques pour le stationnement à la journée, à proximité immédiate des commerces...).</i></p> <p><i>Aménager des aires de détente.</i></p>	

Axe 1	Fiche action 1.1
Offrir un cadre de vie qualitatif pour asseoir le développement démographique du territoire	Mener des réflexions et des opérations d'aménagements urbains
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. Opération Bourg-Centre à Marcillac-Vallon</p> <p>Descriptif : L'équipe municipale a engagé une démarche Bourg-Centre avec l'appui du Conseil départemental en 2014. Le CAUE de l'Aveyron a travaillé avec les élus et habitants avec une méthode participative (visites, groupes de travail, réunions publiques) avant de produire un Schéma Directeur d'aménagement en novembre 2015. Un bureau d'études mandaté fin 2015 a poursuivi cette démarche en 2016-2017 et a produit Esquisses, Avant-Projet, Projet et DCE.</p> <p>Une phase d'expérimentation des principes d'aménagement retenus a été mis en expérimentation en juin-juillet 2016 (vitesse, stationnement, sens uniques).</p> <p>Les actions principales réalisées durant les tranches 1 et 2 : créations d'un espace central multi usages réservé aux piétons, d'un cheminement piétonnier dans l'espace central pour accéder aux commerces et services en toute sécurité, d'une aire de co-voiturage, réorganisation du stationnement des véhicules en 3 temps (arrêts minutes, arrêts 2 heures et stationnement journée) pour désengorger le centre au profit des piétons et visiteurs et valoriser les parkings périphériques, requalification des entrées du village et du centre historique, reprise de l'éclairage urbain.</p> <p>La tranche 3 portera sur la réalisation d'une passerelle au-dessus du Créneau pour permettre une liaison piétonne en direction des jardins de la murette, avec les lotissements.</p> <p>Maître d'ouvrage délégué : Communauté de Communes Conques Marcillac.</p> <p>Coût estimatif : Tranche 1 et 2 : 955 339 € HT Tranche 3 : 150 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : X 2018 Tranche 1 et 2 (2017-2018) (déjà réalisé) X 2019 Tranche 3 : avenue de la murette et passerelle vers les jardins <input type="checkbox"/> 2020 <input type="checkbox"/> 2021</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE, DDT, SDAP Partenariat financier : Etat, Région, Département, SIEDA</p>	

Axe 1	Fiche action 1.1
<p>Offrir un cadre de vie qualitatif pour asseoir le développement démographique du territoire</p>	<p>Mener des réflexions et des opérations d'aménagements urbains</p>
<p>Projet 1.1.2. : Etude bourg-centre pour la requalification des entrées de ville, des carrefours et des parkings (y compris arrêt de bus et aire de covoiturage) et le secteur central à proximité de l'école à Saint-Christophe-Vallon</p> <p>Descriptif : Il s'agirait de mener une étude centre-bourg pour proposer un schéma d'aménagement d'ensemble du bourg de Saint Christophe, afin de donner une image plus accueillante de la commune et optimiser le nombre de places de stationnement sur les 2 parkings situés en bordure de la RD840. Il s'agira également de favoriser l'intermodalité par l'aménagement d'une aire de covoiturage en lien avec l'arrêt RézoPouce et favoriser les liaisons piétonnes. Par ailleurs, il existe un espace de jeux à proximité de l'école publique où sont présents un terrain de quilles, un terrain de basket, des jeux pour enfants, un terrain de bosses : ces aménagement successifs sont désuets et à réaménager.</p> <p>comprenant prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 2 entrées de bourg - le carrefour de la route de Marcillac; - le secteur central du village.avec L'aménagement et sécurisation du parking de l'école publique et sécuriser ses abords - création d'une liaison douce entre tous ces espaces et le centre bourg. <p>Maître d'ouvrage : commune de Saint-Christophe-Vallon</p> <p>Coût estimatif : NC</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2019</p> <p>x 2020 : études pré-opérationnelles</p> <p>x 2021 : études pré-opérationnelles</p> <p>Partenaires techniques et ou financiers potentiellement concernés :</p> <p>Aveyron Ingénierie, CAUE, Etat, Région, Département</p>	     

Axe 1	Fiche action 1.1
<p><i>Offrir un cadre de vie qualitatif pour asseoir le développement démographique du territoire</i></p>	<p><i>Mener des réflexions et des opérations d'aménagements urbains</i></p>
<p>Projet 1.1.3. Aménagement d'un espace de stationnement vert et des berges du Créneau en entrée de ville (côté Rodez) à Marcillac-Vallon</p> <p>Descriptif : La commune de Marcillac a engagé en 2014 une opération «bourg centre». Le schéma Directeur réalisé par le CAUE puis les phases de définition du projet d'aménagement des espaces publics élaboré avec un bureau d'étude ont mis en évidence le besoin d'améliorer le stationnement communal. Le positionnement de pôle commercial et de services permet d'attirer de nombreux visiteurs mais l'offre de parking reste insuffisante. Située en fond de vallée et en grande partie en zone inondable, le développement urbain de la commune est très contraint. Il s'agira de créer une aire de stationnement « verte » en sortie de ville côté Rodez : une cinquantaine de place de parkings « en temps longs » destinée en priorité aux personnes qui travaillent en journée dans le bourg. Les stationnements du centre urbain étant réservés aux clients et visiteurs. Ces aménagements seront complétés par la création d'une zone de pique-nique ombragée à proximité du Créneau. La salle des fêtes toute proche bénéficiera ainsi d'un espace extérieur agréable en bord de rivière. Aveyron Ingénierie a réalisé une étude préliminaire aux aménagements en 2018.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Marcillac-Vallon</p> <p>Coût estimatif : 300 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ 2019 X 2020 Etudes de MOE X 2021 Travaux <p>Partenaires techniques et ou financiers potentiellement concernés :</p> <p>Aveyron Ingénierie, CAUE, DDT, Etat, Région, Département</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p><i>Evaluation des usages des lieux créés par l'évaluation des fréquentations (place centrale à Marcillac-Vallon (nombres manifestations,...), jardins de la Murette à Marcillac-Vallon, aires de co-voiturage, parkings, zones de pique-nique).</i></p>	

Axe 1	Fiche action 1.2
<i>Offrir un cadre de vie qualitatif pour asseoir le développement démographique du territoire</i>	Requalifier les espaces publics, notamment les jardins et aménager des espaces sportifs
PRESENTATION DE L'ACTION D'AMENAGEMENTS URBAINS	
Contexte	
<p><i>Le diagnostic enfance-jeunesse menée pour partie avec des jeunes du territoire en 2015 à l'occasion de la structuration de la politique communautaire en la matière, a fait ressortir la demande des jeunes du territoire d'avoir des lieux de rencontres dédiés, ainsi que des lieux pour la pratique d'activités sportives et de loisirs.</i></p> <p><i>A ce jour, les deux communes de Marcillac-Vallon et Saint-Christophe-Vallon ne possèdent pas de lieu de convivialité pour les adolescents afin qu'ils puissent échanger et se retrouver pour créer des liens physiques entre eux. Les espaces dédiés aux enfants sont à améliorer.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Créer des espaces de rencontres pour favoriser le lien social</i></p> <p><i>Créer des espaces de loisirs au cœur des bourgs</i></p> <p><i>Favoriser les relations intergénérationnelles</i></p> <p><i>Créer des espaces pour les jeunes en prenant en compte leurs usages</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES	
<p>Projet 1.2. 1. Aménagement d'espaces, y compris sportifs dédiés aux enfants et aux jeunes dans le jardin public à Marcillac-Vallon</p> <p>Descriptif : Etude et travaux pour la réalisation d'un city-stade à proximité des écoles, d'un espace de convivialité (abris) et de jeux pour enfant dans le jardin public communal.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Marcillac Vallon</p> <p>Coût estimatif : 150 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2018</p> <p>x 2019 Etude</p> <p>x 2020 Travaux</p> <p><input type="checkbox"/> 2021</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : Aveyron Ingénierie</p> <p>Partenariat financier : Département, Région, Etat</p>	

Projet 1.2.2. : Aménagement d'espaces, y compris sportifs, dédiés aux enfants et aux jeunes à proximité de l'école publique et des terrains de sports existants à Saint-Christophe-Vallon

Descriptif : Il existe un espace de jeux à proximité de l'école publique où sont présents un terrain de quilles, un terrain de basket, des jeux pour enfants, un terrain de bosses : ces aménagements successifs sont désuets et à réaménager.

L'idée serait de programmer un aménagement d'ensemble du secteur (cf. projet 1.1.2) :

- création d'un city stade ;
- rénovation de l'espace de jeux pour enfants ainsi que du terrain de bosses ;
- mise en place d'un parcours santé,
- création d'une aire de pique-nique et de toilettes publiques.

Maître d'ouvrage : commune de saint-Christophe-Vallon

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

2018

2019

x 2020 : étude pré-opérationnelle

2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, SIEDA, DDCSPP

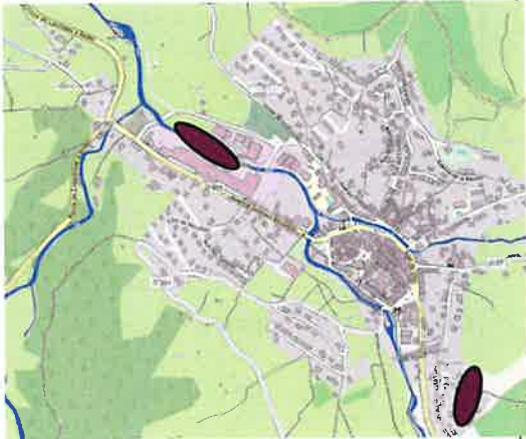
Partenariat financier : Etat, Région, Département



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Concertation avec les jeunes.

Taux de fréquentation des équipements réalisés.

Axe 1	Fiche action 1.3
<i>Offrir un cadre de vie qualitatif pour asseoir le développement démographique du territoire</i>	Réfléchir et aménager des cheminements doux
PRESENTATION DE L'ACTION D'AMENAGEMENTS URBAINS	
Contexte	
<p><i>La majorité des déplacements dans les centre-bourgs se font en voiture individuelle y compris pour les trajets < à 1km, notamment en raison d'un manque de liaisons piétonnes adéquates.</i></p> <p><i>Les habitants, et en particulier les parents, expriment leur souhait de voir des pistes piétonnes et/ou cyclables aménagées pour se déplacer autrement qu'en voiture individuelle et autonomiser leurs enfants dans les déplacements.</i></p> <p><i>Afin de favoriser les modes de déplacement doux, essentiels dans le cadre de la transition énergétique, à savoir à pied ou en vélos, et d'inciter à leur pratique, il convient d'aménager des voies de circulation adéquates et sécuriser.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Favoriser les modes de déplacements doux (à pied ou en vélo) pour les trajets < à 5 km</i></p> <p><i>Assurer une liaison entre les périphéries des bourgs et leur centre</i></p> <p><i>Assurer la desserte des lotissements ou zones d'habitation, des infrastructures sportives, des Zones d'Activités Economiques, en particulier commerciales, des maisons de santé... par des cheminements doux.</i></p> <p><i>Assurer une liaison entre le bourg-centre de Marcillac-Vallon et celui de Saint Christophe-Vallon</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3. 1. Création de cheminements doux reliant des secteurs stratégiques du bourg (découlant du schéma effectué en 2017) à Marcillac-Vallon</p> <p>Descriptif : Aménagement de cheminements pour des déplacements doux protégés, accessibles aux personnes à mobilité réduite, aux piétons, aux vélos et desservant les zones stratégiques du bourg où se situent principaux équipements et commerces de la commune.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Marcillac-Vallon</p> <p>Coût estimatif : 300 000 €.</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2018 Etude <input checked="" type="checkbox"/> 2019 Travaux <input checked="" type="checkbox"/> 2020 Travaux <input checked="" type="checkbox"/> 2021 Travaux <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : CAUE, Aveyron Ingénierie et maître d'œuvre privé</p> <p>Partenariat financier : Département, Région et Etat</p>	

Projet 1.3.2. Réalisation d'un schéma des cheminements doux à Saint-Christophe-Vallon

Descriptif : Actuellement, le stade, la ZAE du Vallon (Zone d'Activités Economique), la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire), le complexe sportif d'autre part, sont situés de part et d'autre du bourg et de la RD 840 (10 000 véhicule s'jour environ) et des lotissements sans aucune liaison douce. L'objectif d'étudier la faisabilité et d'établir un schéma directeur pour créer des liaisons douces, d'une part entre les lotissements et le bourg ancien (écoles, centre de loisirs, bibliothèque), d'autre part, avec les infrastructures sportives (complexe sportif, stade), la ZAE, la MSP et la gare.

Maître d'ouvrage : commune de Saint-Christophe-Vallon

Coût estimatif : < à 25 000 € HT.

Calendrier prévisionnel :

- 2019 : réalisation du schéma directeur
- 2020 : réalisation d'une 1ère liaison douce entre lotissements et ZAE et MSP
- 2021 : étude pré-opérationnelle pour les tranches suivantes

Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés :

CAUE, Etat, Département



Projet 1.3.3. Réaliser une étude de faisabilité pour une liaison cyclable entre St Christophe-Vallon et Marcillac.

Descriptif :

Le long de la RD 962, reliant Marcillac à Saint Christophe-Vallon (et Valady), une piste cyclable pourrait être aménagée en sur largeur de la départementale actuelle.

Pour ce faire, il conviendrait d'effectuer une étude de faisabilité afin d'affiner les possibilités techniques d'un tel aménagement, les incidences foncières et son coût prévisionnel.

Maître d'ouvrage : à définir - groupement de commande entre Marcillac-Vallon et St Christophe-Vallon en lien avec le Département

Coût estimatif : < à 25 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2019
- x 2020 : réalisation de l'étude
- 2021

Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés :

CAUE, Département de l'Aveyron / Aveyron Ingénierie, communes, Département



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Axe 1	Fiche action 1.4
<i>Offrir un cadre de vie qualitatif pour asseoir le développement démographique du territoire</i>	Diversifier l'offre de logements
PRESENTATION DE L'ACTION D'AMENAGEMENTS URBAINS	
Contexte	
<p>La commune de Marcillac-Vallon a une offre de plus de 70 logements sociaux via les HLM et la collectivité. Des particuliers proposent aussi des logements avec des loyers faibles. Par contre, pour l'accès à la propriété, l'achat de parcelles constructibles ou de logements sont à des tarifs élevés pour le secteur. En lien avec les contraintes d'aménagement de la commune et de réduction de la consommation d'espaces urbanisés, il serait intéressant d'imaginer des formes architecturales plus regroupées, en locatif ou accession à la propriété pour diversifier l'offre et ainsi permettre à des habitants de s'installer dans le bourg.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Diversifier l'offre de logement Faciliter l'accès à la propriété pour des primo-accédants</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.4.1. Etude pour la création d'un ensemble d'habitat regroupé, mixte à Marcillac-Vallon</p> <p>Descriptif : Dans le cadre de la réhabilitation du quartier de Beausoleil (trois immeubles en préfabriqué qui deviennent insalubres), réalisation d'un nouveau dispositif de logements pour des primo-accédants.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Marcillac-Vallon ou organisme privé</p> <p>Coût estimatif : 700 000€ HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 Etude de faisabilité <input checked="" type="checkbox"/> 2021 Etude de faisabilité <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : Bureau d'études Partenariat financier : Département, Etat</p>	

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Aboutissement de l'étude et délibération de la Commune sur le scénario à engager.

Axe 1	Fiche action 1.5
<i>Offrir un cadre de vie qualitatif pour asseoir le développement démographique du territoire</i>	Rénover le patrimoine
PRESENTATION DE L'ACTION D'AMENAGEMENTS URBAINS	
Contexte	
<p>La chapelle de Notre-Dame-de-Foncourrieu est un sanctuaire bâti au 14^{ème} siècle auquel a été adjoint au 17^{ème} siècle un prieuré. Le chœur de la grande nef abrite des décors peints remarquables. Cet ensemble a été inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques en 1988. La commune propriétaire de ces bâtiments en mauvais état a engagé en 2017 une étude préalable au projet de conservation-restauration du bâtiment et des décors peints.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Conservier ce patrimoine remarquable en le mettant hors d'eau. Valoriser ce lieu emblématique en lien avec l'association Notre-Dame de Foncourrieu et l'Office de Tourisme Conques-Marcillac.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.5.1. Rénovation de la chapelle Notre-Dame de Foncourrieu (MH) à Marcillac-Vallon</p> <p>Descriptif : Après avoir fait effectuer l'étude, la commune a mandaté un bureau d'études pour déposer un permis de construire et engager les travaux prioritaires de réfection de la toiture. Ces travaux seront réalisés sur 3 tranches à minimum. Il s'agit de rénover ce monument emblématique pour le territoire, où se déroule chaque année des processions à l'occasion de la fête de la Saint Bourrou.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Marcillac-Vallon</p> <p>Coût estimatif : Tranche 1 toiture Nef : 92 045 € HT Tranche 2 toiture : 60 000 € HT Tranche 3 Toiture : 62 500 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : X 2018 Tranche 1 X 2019 Tranche 2 X 2020 Tranche 3 <input type="checkbox"/> 2021</p>	 

<p>Partenaires concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat technique : SDAP-DRAC - Partenariat financier : DRAC/Etat - Région- Département 	
--	--

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

*Evaluation et suivi travaux SDAP et DRAC
Evolution du nombre de visiteurs et des manifestations culturelles organisées dans les lieux*

Axe 1	Fiche action 1.6
<i>Offrir un cadre de vie qualitatif pour asseoir le développement démographique du territoire</i>	Favoriser les économies d'énergie

PRESENTATION DE L'ACTION D'AMENAGEMENT URBAIN

Contexte

*L'énergie représente un coût de fonctionnement de plus en plus important dans le budget des communes et d'autre part l'empreinte écologique de nos équipements est assez forte.
Par ailleurs, les réseaux d'éclairage public sont vétustes.
Les chauffages de la salle des fêtes de Saint-Christophe-Vallon inadapté.*

Objectifs stratégiques

*Economiser l'énergie et réduire l'émission de gaz à effet de serre.
Réduire les coûts de fonctionnement via une diminution de la consommation des énergies et une amélioration de l'isolation des bâtiments.*

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.6.1. Etude de l'éclairage public à Marcillac-Vallon

Descriptif : Etude de faisabilité de l'extension de l'éclairage public lors d'une partie de la nuit et mise en place des équipements nécessaires.

Maître d'ouvrage :
Commune de Marcillac-Vallon

Coût estimatif : 40 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018
- 2019 Etude
- 2020 Travaux
- 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SIEDA
Partenariat financier : SIEDA, Département, Etat

Projet 1.6.2. Rénovation énergétique et phonique de la SDF de Marcillac-Vallon

Descriptif : Etude pour la rénovation de la SDF avec pour objectif de réduire la consommation énergétique (chauffage et éclairage) et de réduire les nuisances sonores pour le voisinage.

Maître d'ouvrage : Commune de Marcillac-Vallon

Coût estimatif : 100 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018
- 2019
- 2020 Etude
- 2021 Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études
Partenariat financier : Département, Région, Etat



Projet 1.6.3. Rénovation énergétique et phonique de la SDF de Saint Christophe-Vallon

Descriptif : Mener une étude pour la rénovation énergétique de la salle de fêtes en conformité avec les usages actuels : té d'abaisser le plafond ; étudier la modification du mode de chauffage ; étudier la faisabilité d'installer des panneaux solaires...

Maître d'ouvrage : Commune de Saint Christophe-Vallon

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

2018

2019

X 2020 : étude pré-opérationnelle

2021 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SIEDA, PETR

Partenariat financier : Etat, Région, SIEDA



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Suivi de l'évolution des consommations d'énergie.

Axe 2	Fiche action 2.1.
<i>Favoriser le vivre ensemble et garantir l'accès à des services de proximité adaptés aux nouvelles attentes</i>	Favoriser l'émergence de pôles de services mutualisés et multi- partenariaux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>Dans le cadre du projet social de territoire, l'enjeu de proposer des lieux de rencontres et de services aux habitants du territoire a fait jour. Dans le même temps, et dans le cadre de l'élaboration de l'Espace de Vie Sociale, la nécessité d'avoir des lieux partagés et mutualisés pour les acteurs sociaux du territoire a rapidement émergé.</i></p> <p><i>Dans le même temps, dans le cadre des réflexions du bourg-centre et de la revitalisation du centre historique de Marcillac-Vallon, l'équipe municipale a décidé d'aménager l'ancien presbytère dont elle est propriétaire et d'y créer un pôle culturel. La commune héberge aujourd'hui la bibliothèque, l'école de musique communautaire et l'Harmonie musicale dans des locaux vétustes et inadaptés à leurs besoins. Le projet culturel porté par la Communauté de communes Conques Marcillac prévoit cet équipement dans son axe 1 : « structurer une offre culturelle du quotidien pour les habitants, équitable et lisible sur le territoire ».</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Offrir des lieux de services mutualisés aux habitants et aux acteurs du territoire (sociaux et culturels)</i></p> <p><i>Favoriser les synergies et les mutualisations entre acteurs</i></p> <p><i>Rendre l'offre de service plus visible, lisible et surtout plus accessible</i></p> <p><i>Créer un Pôle culturel accueillant des associations culturelles et acteurs culturels au cœur du bourg historique de Marcillac-Vallon</i></p> <p><i>Revitaliser le bourg ancien abandonné par les commerces en installant des services accessibles à tous publics.</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.1.1. Construction d'un bâtiment communautaire reconnu comme MSAP et EVS

Descriptif : Il s'agit de la construction d'un bâtiment abritant les services de Communauté de Communes, l'agence locale du Trésor Public, des associations conventionnées avec la CCCM et d'autres institutions : Espace Emploi Formation, Point Info Senior (convention CD12), la cyberbase ou espace public numérique, Vallon de culture, le point information jeunesse (label Etat). Des permanences auront lieu comme par exemple celles des travailleurs sociaux du Département ou de la MSA. Cet espace vise la reconnaissance Maison des Services aux Publics (cahier des charges CGET) et l'agrément CAF d'Espace de Vie Sociale (pour lequel un projet est en cours d'élaboration avec les associations locales).

Un espace de coworking sera également créé pour favoriser la dynamique avec les entrepreneurs et les travailleurs du territoire.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Conques-Marcillac

Coût estimatif : 3 036 701 € HT

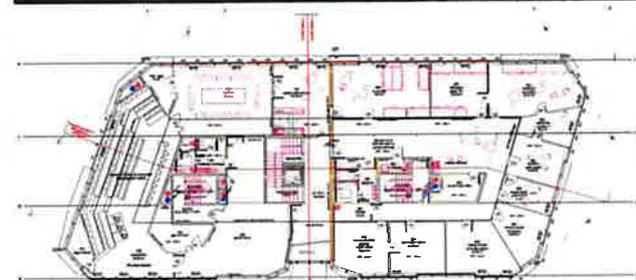
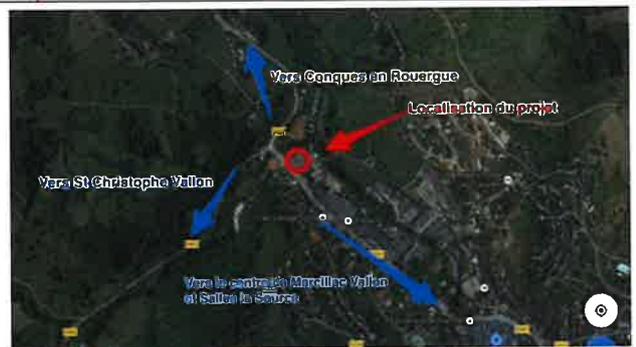
Calendrier prévisionnel :

x 2018 : fin des études pré-opérationnelles et validation du Projet Social de Territoire
 x 2019 : construction du bâtiment

- 2020
- 2021

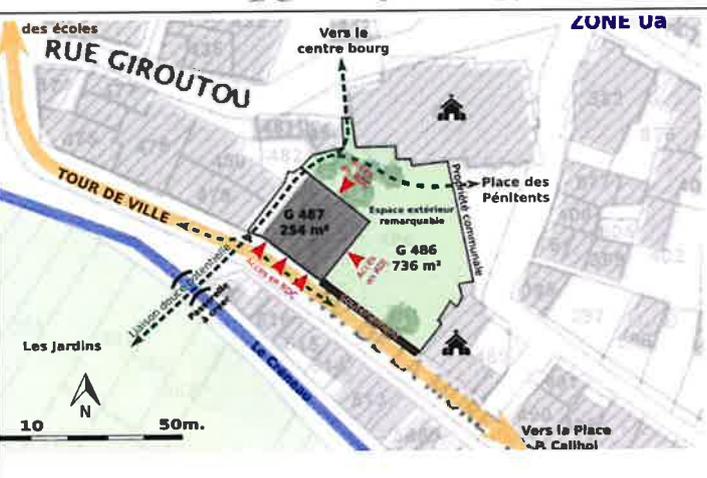
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Coco Architecture
 Partenariat financier : Europe, Etat, Région, Département



Projet 2.1.2. Création d'un pôle culturel dans l'ancien presbytère à Marcillac-Vallon

Descriptif : Il s'agit d'aménager le site remarquable de l'ancien presbytère entouré d'un jardin. La superficie de 455 m2 sur 3 niveaux permettra d'accueillir des associations et services (une bibliothèque tête de réseau (dans schéma intercommunal), l'école de musique associative communautaire, l'association l'Harmonie de Marcillac) dans des espaces mutualisés et ouverts au public et acteurs culturels, type « troisième lieu culturel ». Une étude de faisabilité a validé les



principes d'aménagement des locaux. Une étude de programmation sera engagée en 2019.

Maître d'ouvrage :

Commune de Marcillac-Vallon en partenariat avec la Communauté de Communes Conques-Marcillac (modalités à préciser).

Coût estimatif : 500 000 à 700 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

□ 2018

X 2019 Etude

X 2020 Appel d'offre

X 2021 Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, DDT, Médiathèque Départementale, Aveyron Culture, PETR COA

Partenariat financier : Etat, DRAC, Région, Département, CCCM



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Fréquentation du Pôle culturel par le public, nombre d'activités et de manifestations culturelles organisées, participation active des acteurs culturels. Evaluation annuelle du projet culturel communautaire.

Axe 2	Fiche action 2.2.
<i>Favoriser le vivre ensemble et garantir l'accès à des services de proximité adaptés aux nouvelles attentes</i>	Favoriser la pratique de loisirs omnisports de proximité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>Le territoire Conques-Marcillac bénéficie d'une vitalité associative relativement exceptionnelle comparativement à d'autres territoires ruraux et périurbains. La totalité des pratiques sportives et de loisirs de fait dans le cadre de ces associations. AU niveau de l'ensemble du territoire, il existe un gymnase mutualisé avec le collège de Kervallon, un complexe sportif à st Christophe (les deux sous gestion communautaire) et un gymnase mis à disposition par le collège Saint Joseph à Marcillac.</i></p> <p><i>En plus de ces équipements, des salles communales et en particulier les salles des fêtes sont mises à disposition. Malgré la présence de ces équipements, la demande des associations n'est pas satisfaite, ni de point de vue quantitatif (difficultés à organiser les plannings), ni d'un point de vue qualitatif : les salles ne sont souvent pas adaptés aux pratiques.</i></p> <p><i>L'enjeu est également de pouvoir faire en sorte que les associations mutualisent au maximum les lieux.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Aménager des locaux pour la pratique des associations (salles omnisports, espaces de stockage...).</i></p> <p><i>Favoriser les pratiques sportives et de loisirs de proximité.</i></p> <p><i>Favoriser la mutualisation et les liens entre les associations du territoire.</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1. Aménagements de salles omnisports (salle de danse, judo, ...) à Marcillac-Vallon</p> <p><u>Descriptif</u> : En lien avec le réaménagement du quartier Beau soleil, mener une étude d'une nouvelle salle omnisport (gymnastique, danse, judo,...) dans le centre-bourg pour garder une proximité avec les habitants (deux sites sont envisagés : Beausoleil ou piscine)</p> <p><u>Maître d'ouvrage</u> : Commune de Marcillac-Vallon</p> <p><u>Coût estimatif</u> : 20 000 € HT</p> <p><u>Calendrier prévisionnel</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> 2018</p> <p><input type="checkbox"/> 2019</p> <p><input type="checkbox"/> 2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021 Etude</p> <p><u>Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés</u> : Bureau d'études, Département, Région et Etat</p>	

Projet 2.2.2. Aménagement de salles de réunion et espaces de stockage pour 6 associations (Club House Kervallon) à Marcillac-Vallon

Descriptif : Etude pour une nouvelle salle à la plaine des sports de Kervallon permettant à 6 associations (football, tennis, quille, pétanque, athlétisme et vélo) de faire un club house mutualisé et avoir des espaces de stockages pour faciliter leur fonctionnement et créer des liens entre les utilisateurs.
Les travaux seraient envisagés après 2021.

Maître d'ouvrage : Commune de Marcillac-Vallon

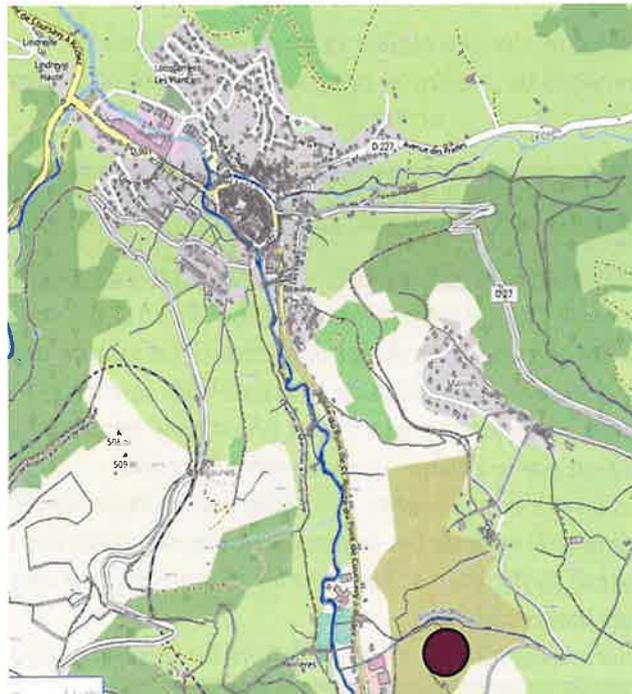
Coût estimatif : 20 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018
- 2019
- 2020
- 2021 Etude

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études
Partenariat financier : Département, Région et Etat



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de salles aménagées

Délibération de la commune pour le choix du scénario et élaboration du DCE.

Axe 2	Fiche action 2.3.
<i>Favoriser le vivre ensemble et garantir l'accès à des services de proximité adaptés aux nouvelles attentes</i>	Rendre accessible les Mairies et offrir des espaces aux associations

PRESENTATION DE L'ACTION D'AMENAGEMENTS URBAINS

Contexte

*Les Mairies sont vétustes et leur agencement ne permet pas d'accueillir les utilisateurs dans de bonnes conditions (service mairie et associations).
Ces lieux sont le plus souvent des lieux mutualisés avec les associations, faisant apparaître des difficultés de mutualisation (manque de salle, sécurisation pour confidentialité des bureaux des Mairies...)*

Objectifs stratégiques

*Avoir des bâtiments adaptés aux nouveaux services et ayant une fonctionnalité adéquate.
Faire des bâtiments communaux des Mairies, des bâtiments facilement mutualisables, notamment avec les associations.*

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.3.1. Etude pour la rénovation du bâtiment abritant la mairie et autres services à Marcillac-Vallon

Descriptif : Réaménagement du bâtiment pour avoir un meilleur accueil des services de la Mairie, des salles de travail adaptées pour les élus, des salles de réunion pour les associations et l'intégration de l'Office de Tourisme communautaire.

Maître d'ouvrage :
Commune de Marcillac-Vallon

Coût estimatif : 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018
- 2019
- 2020
- 2021 Etude

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études
Partenariat financier : Département, Etat



Projet 2.3.2. : Réaménagement du bâtiment de la mairie à Saint-Christophe-Vallon

Descriptif : réorganiser l'espace global du bâtiment de la mairie : créer un accueil plus fonctionnel, créer une salle de conseil municipal et des salles de réunions pour les associations.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Christophe-Vallon

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- 2018
- 2019
- 2020
- X 2021 : études pré-opérationnelles

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : bureau d'étude
Partenariat financier : Etat, Département



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Travaux effectués

Axe 2	Fiche action 2.4.
<i>Favoriser le vivre ensemble et garantir l'accès à des services de proximité adaptés aux nouvelles attentes</i>	Etude et rénovation des sites de la Maison de santé pluri professionnelle multi-sites Vallon Dourdou
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>De 2015 à 2017, les professionnels de santé du territoire Conques-Marcillac, avec le soutien financier de la Communauté de Communes ont été accompagnés pour élaborer le projet de santé du territoire. Le projet de santé Vallon Dourdou a été labellisé par l'ARS en septembre 2017 en tant que Maison de santé pluri professionnelle multi-sites. Les trois sites de Marcillac-Vallon, Saint Christophe-Vallon et Saint Cyprien sur Dourdou (commune nouvelle de Conques en Rouergue) ont été reconnus.</p> <p>Les besoins été prégnants et urgents sur le site de Saint Cyprien sur Dourdou (deux médecins généralistes prévoient de s'installer et enjeux de remplacement de la dentiste, des deux kiné partant à la retraite, une pédicure et une psychologue souhaitent également s'installer). La Communauté de Communes a donc acquiert le bâtiment et procède actuellement à d'importants travaux de réhabilitation et d'extension du site. Les sites de Marcillac-Vallon et Saint-Christophe-Vallon, encore en propriétés privées, nécessiteraient également quelques travaux d'amélioration et d'extension afin de permettre l'installation de nouveaux professionnels de santé.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Renouveler la démographie médicale et garantir un accès aux soins en proximité pour tous les habitants du territoire.</p> <p>Garantir l'attractivité du territoire pour des professionnels de santé.</p> <p>Aménager et « sanctuariser » des locaux publics à destination des services de santé.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.4.1. Etude et rénovation des sites de la MSP de Marcillac-Vallon et Saint-Christophe-Vallon

Descriptif :

La première étape sera d'envisager un achat des cabinets médicaux existants dans les deux bourgs. En cohérence avec le projet de santé et en lien avec les professionnels de santé déjà sur sites et ceux qui souhaiteraient s'y installer, il s'agira de définir précisément les besoins. Une étude de programmation permettra d'envisager la faisabilité technique pour aménager et rénover ces locaux.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Conques-Marcillac

Coût estimatif : nc

Calendrier prévisionnel :

2018

2019

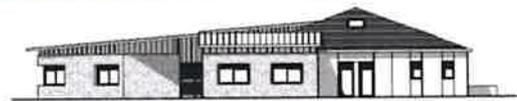
x 2020 Etude pré-opérationnelle pour le site de Saint Christophe-Vallon

x 2021 Etude pré-opérationnelle pour le site de Marcillac-Vallon et démarrage des travaux à Saint Christophe-Vallon

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ARS, CDOM, Association Conques-Marcillac Santé

Partenariat financier :

Europe, Etat, Région et Département



ESMA/CSM

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Achat des sites existants, délibérations du conseil communautaire pour le lancement des études pré-opérationnelles, marché public de travaux

Axe 3	Fiche action 3.1.
Maintenir l'équilibre et le niveau de diversification du modèle économique du territoire en pérennisant la composante productive et en stimulant l'économie résidentielle	Proposer une offre foncière et immobilière aux entreprises du territoire
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p><i>Le diagnostic des flux économiques du territoire réalisé en 2018 à l'occasion de l'élaboration du Projet de Territoire du PETR Centre Ouest Aveyron et de celui de la Communauté de Communes Conques-Marcillac a mis en évidence la mutation du modèle économique du territoire vers une prédominance du secteur présentiel, au détriment du productif. Les leviers productifs et résidentiels de l'économie sont insuffisants au regard des capacités et potentiels, notamment sur le plan touristique, du territoire.</i></p> <p><i>Dans le cadre des nouvelles compétences octroyées aux EPCI dans le cadre de loi NOTRe, la Communauté de Communes souhaite proposer une offre immobilière et foncière complète aux entreprises afin de pouvoir les accueillir et permettre leur développement sur le territoire, en complémentarité de l'offre existante sur Decazeville Communauté ou encore Rodez Agglomération.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Proposer une offre foncière et immobilière répondant aux attentes des entreprises de différents secteurs et à tous les stades de leur développement (parcours résidentiel).</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1. Extension de la ZAE du Vallon à Saint-Christophe-Vallon</p> <p>Descriptif : Depuis les années 2010, la Communauté de Communes développe la ZAE du Vallon située à Saint Christophe-Vallon. A ce jour près de 8 ha et une trentaine de lots sont commercialisés ou en cours de commercialisation. Cette zone, située stratégiquement en bordure de RD 840 a une vocation essentiellement artisanale et industrielle.</p> <p>Il s'agira dès 2020 et la fin de la commercialisation de la tranche n°2 d'envisager une extension et une tranche 3 pour répondre aux besoins d'entreprise.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Conques-Marcillac</p> <p>Coût estimatif : nc</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2019 x 2020 : étude pré-opérationnelle <input type="checkbox"/> 2021</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Aveyron Ingénierie et Ad'Occ Partenariat financier : DETR</p>	

Projet 3.1.1. Etude pour la création d'un bâtiment collectif destiné aux entreprises dans la ZAE du Vallon

Descriptif : Dans le cadre de sa prise de compétence sur l'immobilier d'entreprise et à l'occasion de la tranche n°2 de la ZAE du Vallon, la Communauté de Communes s'interroge sur la réalisation d'un bâtiment collectif à destination d'entreprises à la fois artisanales, industrielles et tertiaires sur le territoire. L'objectif serait d'avoir une offre du type hôtel d'entreprise et/ou bâtiments relais sur le territoire, adossé à éventuellement un espace de coworking, le tout avec des services communs et une animation du service développement économique du territoire.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Conques-Marcillac

Coût estimatif : < à 25 000€

Calendrier prévisionnel :

x 2018 : étude de pré-faisabilité réalisée par Aveyron Ingénierie
 x 2019 : lancement d'une étude pré-opérationnelle

2020 :

2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Aveyron Ingénierie et Ad'Occ
 Partenariat financier : DETR, Région et Département



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Lancement de l'étude pré-opérationnelle

Axe 3

Maintenir l'équilibre et le niveau de diversification du modèle économique du territoire en pérennisant la composante productive et en stimulant l'économie résidentielle

Fiche action 3.2.

Encourager la dynamique commerciale et accompagner la mutation des commerces

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Le diagnostic des flux économiques du territoire réalisé en 2018 à l'occasion de l'élaboration du Projet de Territoire du PETR Centre Ouest Aveyron et de celui de la Communauté de Communes Conques-Marcillac a mis en évidence la fragilité du modèle économique en partie due au phénomène d'évasion commerciale. Dans le cadre des nouvelles compétences octroyées aux EPCI dans le cadre de loi NOTRe, la Communauté de Communes souhaite impulser une réflexion avec les commerçants de l'ensemble du territoire afin de construire une politique commerciale et de dynamiser l'offre en accompagnant les mutations.

Objectifs stratégiques

*Dynamiser l'offre commerciale du territoire et la rendre attractive pour les consommateurs
 Accompagner la mutation et les transmissions-reprises de tous les commerces (ambulants et sédentaires)*

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.2.1. *Fédérer et accompagner les commerçants dans la mise en place d'actions commerciales et sur la transmission-reprise*

Descriptif : à l'occasion de la création du club d'entreprise du territoire Conques-Marcillac, les élus souhaitent impulser une dynamique et une réflexion autour du commerce. Il s'agira de fédérer un groupe de commerçants moteur pour réfléchir à des actions commerciales pouvant permettre la dynamisation et le regain d'attractivité des commerces locaux.

Dans le même temps, un accompagnement spécifique et local pourra être proposé en partenariat avec la CCI afin de préparer les cessions et favoriser les reprises le plus en amont possibles et dans les meilleures conditions qu'il soit.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes / Association intercommunale de commerçants (à créer)

Coût estimatif : 10 à 20 K€

Calendrier prévisionnel :

2018

x 2019 création du club d'entreprise, réunion des commerçants du territoire

2020

2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CCI, Ad'Occ, PETR Centre Ouest Aveyron

Partenariat financier :

CCCM



Projet 3.2.2. *Accompagner les projets immobiliers des commerçants*

Descriptif : Au titre du dispositif d'aide à l'immobilier et en complément des dispositifs régionaux, notamment du Pass Commerces de Proximité, il s'agira de prévoir des modalités d'intervention permettant de soutenir les projets immobiliers des commerçants : rénovation, réaménagement, devanture, accessibilité...

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes

Coût estimatif : 50 à 80 K€ / an

Calendrier prévisionnel :

2019

2020 : en fonction de la dynamique lancée en 2019, élaboration d'un fond d'intervention

2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CCI,



Ad'Occ, PETR Centre Ouest Aveyron Partenariat financier : Région	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Création d'une association de commerçants intercommunale Actions de promotion commerciale collective Nombre de commerces aidés pour des projets immobiliers	

Axe 3	Fiche action 3.3.
Maintenir l'équilibre et le niveau de diversification du modèle économique du territoire en pérennisant la composante productive et en stimulant l'économie résidentielle	Etoffer et diversifier l'offre touristique
PRESENTATION DE L'ACTION D'AMENAGEMENTS URBAINS	
Contexte	
<p><i>Le diagnostic des flux économiques du territoire réalisé en 2018 à l'occasion de l'élaboration du Projet de Territoire du PETR Centre Ouest Aveyron et de celui de la Communauté de Communes Conques-Marcillac a mis en évidence la sous-représentation des dépenses touristiques sur le territoire (et donc d'une partie de l'économie résidentielle) malgré les atouts du territoire et la politique intercommunale ambitieuse menée : site de Conques GSO et en route pour un label GSF, AOP Marcillac et label Vignobles et Découvertes, développement des activités de pleine nature (itinérance, randonnées, espace trail...)</i></p> <p><i>La commune de Marcillac-Vallon disposait d'un terrain de camping situé en zone inondable et de faible capacité d'accueil. Suite à une étude d'opportunité menée par le CDT de l'Aveyron en 2015 faisant apparaître « l'absence d'aire d'accueil pour camping-cars dans un vaste quadrilatère St Cyprien/Bozouls/Rodez/Rignac », la commune a décidé de faire évoluer le camping en aire d'accueil pour camping-cars. De plus, en prenant en compte l'évolution du marché, cet équipement, ouvert toute l'année vient compléter l'offre d'équipements touristique sur l'axe de la RD 901 entre Rodez et Conques.</i></p>	
Objectifs stratégiques	
<p><i>Doter la commune de Marcillac-Vallon d'un équipement touristique, hors zone inondable, ouvert à l'année. Compléter l'offre d'hébergement touristique pour conforter le développement économique de la commune et du territoire communautaire conformément à son projet</i></p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

• du territoire communautaire de Conques-Marcillac

Le territoire Conques-Marcillac s'est doté en 2017-2018 d'un projet de territoire, coconstruit avec les acteurs locaux, et cohérent avec le projet de territoire du PETR. Ce projet sera décliné dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI dont l'élaboration va débuter en 2019.

Ce projet de territoire débouche sur un plan d'actions composé de 8 chantiers prioritaires en cours de déploiement. Ce plan d'actions s'appuie notamment sur l'armature territoriale des communes ayant des fonctions de centralité, qui structurent l'offre commerciale et de services et rayonnent sur l'ensemble des communes plus rurales : Marcillac-Vallon, Saint Christophe-Vallon, et Saint Cyprien (commune nouvelle de Conques en Rouergue). Le renforcement et le maintien de la vitalité de ces bourgs permettra de relever le défi démographique et environnemental qui s'impose aux territoires ruraux.

Les 8 chantiers retenus sont les suivants (sans ordre de priorité) :

1. Se doter d'une stratégie foncière (PLUi, stratégie d'accueil des entreprises)
2. Garantir un territoire connecté et accessible pour tous (déploiement de la FttH, mobilités alternatives)
3. Rendre les bourgs attractifs (principes d'aménagement communs à l'échelle du territoire, politique de l'habitat, politique du commerce)
4. Construire une stratégie de développement touristique et culturel (panier de biens et de services, redéfinition du projet culturel, démarches Grand Site Occitanie et Grand Site de France, activités de pleine nature, itinéraires culturels)
5. Mettre en place une politique de développement économique (création d'un fonds d'aide à l'immobilier d'entreprise, création d'un club d'entreprises, favoriser et mettre en réseau les circuits courts)
6. Garantir le vivre ensemble et l'accès aux services de proximité (développer la politique en faveur de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse, renforcer l'appui aux associations via l'EVS, obtention du label MSAP)
7. Garantir la qualité environnementale et accompagner la transition énergétique du territoire (Développer une politique énergétique territoriale voire citoyenne, améliorer la gestion des eaux de surface et souterraines)

Le présent contrat s'inscrit pleinement dans le chantier n°3 concernant l'attractivité des centre-bourgs, dans lequel figure notamment la politique habitat et la politique commerciale.

A l'échelle du territoire concerné sont identifiés les bourgs de St Christophe-Vallon/Marcillac-Vallon, Saint Cyprien sur Dourdou et Salles la Source.

• du territoire de projet du PETR Centre Ouest Aveyron

De nombreuses collectivités sont confrontées depuis plusieurs années à la dévitalisation de leur bourg centre, impacté de manière durable par les évolutions économiques et sociales. La capacité de ces dernières à relever le défi de cette reconquête est un enjeu premier de développement et d'attractivité territoriale. Elle suppose la mise en place de nouvelles stratégies d'aménagement et développement mobilisant tous les acteurs.

Il s'agit bien de recréer, maintenir ou développer une centralité. Cela passe par la mise en œuvre d'un projet qui articule les différentes actions à différentes échelles, notamment pour requalifier le bâti existant, les espaces publics, résorber la vacance, revisiter l'offre commerciale et de services, développer une animation culturelle, intégrer les enjeux de mobilité, de qualité paysagère, de transition énergétique et numérique.

Le PETR Centre Ouest Aveyron est particulièrement impliqué dans les politiques contractuelles et dans les démarches d'accompagnement des collectivités. La problématique des bourgs-centres et du maintien de lieux de vie dynamiques et attractifs est au cœur du projet de territoire du PETR et de sa déclinaison dans l'outil de planification que constitue le SCOT.

Les élus du PETR Centre Ouest Aveyron ont ainsi souhaité initier un groupe de travail sur ce sujet spécifique car l'enjeu consiste également à faciliter la mobilisation des différents partenaires et doter nos collectivités de moyens en termes d'ingénierie et de financement pour apporter des réponses adaptées aux enjeux de nos bourgs-centres.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Marcillac-Vallon et Saint-Christophe-Vallon et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par les Communes de Marcillac-Vallon et Saint Christophe-Vallon et la Communauté de Communes de Conques-Marcillac, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial du PETR Centre Ouest Aveyron pour la période 2019 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial du PETR Centre Ouest Aveyron.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de l'Aveyron

Consécutivement à l'adoption, début 2018, du projet de mandature « Agir pour nos territoires », le Département a souhaité conventionner avec chaque intercommunalité autour d'objectifs partagés pour travailler à l'attractivité du territoire communautaire et par extension celle du Département. Cette contractualisation augure des partenariats financiers et techniques (mobilisation d'une ingénierie) au bénéfice des collectivités pour des projets de portée territoriale ou communale dont certains seront développés dans les bourgs centres confortant d'autant le rôle qui leur est assigné par exemple en matière de service à la population.

Aussi, et considérant l'adéquation des objectifs dudit contrat avec les orientations de la politique départementale, le Département pourra actionner les dispositifs mobilisables consécutifs des délibérations des 29 janvier 2018 et 23 février 2018 portant le projet de mandature. Bien entendu, tout dispositif nouveau pourra être actionné s'il est de nature à participer à la satisfaction des objectifs du présent contrat cadre. Les projets seront par conséquent appréhendés dans le cadre des champs de compétences du Département, des dispositifs et modalités en vigueur, des procédures qui leur sont attachées et tenant compte du calendrier des opérations.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes Conques-Marcillac

Dans le cadre du projet de développement et de valorisation des Bourgs-centres, la Communauté de Communes Conques-Marcillac propose de :

- mettre à disposition les éléments de diagnostics et d'analyse en sa possession visant à mieux appréhender le fonctionnement du territoire (Diagnostic des flux économiques, Projet Social de Territoire, etc.) ;
- favoriser la cohérence et le lien entre les différents contrats bourg-centre du territoire ;
- mettre à disposition son ingénierie technique pour l'élaboration de la pré-candidature et du contrat, en lien avec les services du PETR ;
- participer au comité de pilotage local.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR Centre Ouest Aveyron

Dans le cadre du projet de développement et de valorisation des Bourgs-centres, le PETR propose de :

- mettre à disposition les éléments de diagnostics et d'analyse visant à mieux appréhender le fonctionnement du territoire ;
- participer et activer le partenariat mis en place dans le cadre de la réflexion menée sur les Bourgs-centres (groupe de travail PETR) et d'assurer l'interface avec le Conseil régional ;
- favoriser l'échange d'expériences entre les collectivités candidates ;
- participer au comité de pilotage local ;
- apporter sa contribution à l'élaboration du dossier, de la pré-candidature au contrat ;
- mettre à disposition son ingénierie technique et financière pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Article 11 : Contributions et modalités d'intervention de la Caisse de dépôts

La Caisse des Dépôts, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Bourgs centre de Baraqueville / Naucelle en mobilisant des moyens visant notamment à :

- Soutenir l'accès à l'ingénierie. Ces moyens pourront contribuer à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du bourg centre de Baraqueville / Naucelle. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets économiques, commerciaux, touristiques ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de Prêt, les opérations des collectivités locales

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Banque des Territoires sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Article 12 : Contributions et modalités d'intervention de l'Etablissement Public Foncier

L'EPF se propose d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera les collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...)

Article 13 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- les Communes Bourgs-Centres de Saint-Christophe-Vallon et Marcillac-Vallon,
- la Communauté de Communes Conques-Marcillac,
- le PETR Centre Ouest Aveyron,
- la Région,
- le Département
- La Caisse de Dépôts
- L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation des Communes de Saint-Christophe-Vallon et Marcillac-Vallon.

- les services de l'Etat (exemples : *Préfecture, DDT, UDAP...*)
- le CAUE,
- les consulaires,
- Ad'Occ

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la Communauté de Communes Conques-Marcillac.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR Centre Ouest Aveyron,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 14 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à Marcillac, le 25 juillet 2019

Le Conseil Régional
Occitanie / Pyrénées-
Méditerranée
Carole DELGA, Présidente

Le Conseil Départemental
de l'Aveyron, Jean-François
GALLIARD,
Président

La Communauté de Communes
Conques-Marcillac,
Jean-Marie LACOMBE,
Président

La Commune de
Marcillac-Vallon
Anne GABEN TOUTANT,
Maire

La commune de
Saint-Christophe-Vallon,
Christian GOMEZ,
Maire

Le PETR Centre Ouest Aveyron,
Jean-Philippe SADOUL,
Président